

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 24 septembre à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Crannes-en-Champagne, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Ordre du jour :

- Situations budgétaires COMMUNE et ASSAINISEMENT
- Devis MAXIFROID remplacement plaque électrique salle communale
- Conteneurs OM salle communale
- Nouvelle convention de location de la salle communale
- Questions diverses

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Présents : Michel LOPEZ, David BOURGOIN, Mickaël BONTEMPS, Françoise DESNOS, Magali LEVALLOIS, Marie-Rose LELIÈVRE, Steven LAIGNIEL, Marine LEMAITRE, Francis COSNET arrivé à 21h20

Absents :

- Laurence LECORNUÉ donne procuration à Françoise DESNOS
- Benjamin NOIR donne procuration à Marine LEMAITRE

Secrétaire de séance : Magali LEVALLOIS

Le quorum est atteint, Monsieur LOPEZ ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h35.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

DEVIS MAXIFROID REMPLACEMENT PLAQUE ÉLECTRIQUE SDF

Désignation	P.U. HT	Qté	Remise	Total HT	TVA
ÉLÉMENT DESSUS FOURNEAU ÉLECTRIQUE, 2 PLAQUES RONDES SÉRIE 700 FAGOR Type : Bien	1 169,00	1,00		1 169,00	20,00%
PLACARD OUVERT SÉRIE 700 Type : Bien	409,70	1,00		409,70	20,00%
003 - DÉPLACEMENT ZONE 1 OFFERT GESTE COMMERCIAL Type : Service	60,00	1,00	60,00	0,00	20,00%

	Taux	Base HT	Montant TVA
Normal	20 %	1 578,70	315,74

TOTAL HT 1 578,70 EUR
Montant TVA 315,74 EUR
TOTAL TTC 1 894,44 EUR

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter par 10 voix POUR le devis n° DEV-2026-0000064 du 03/09/2026 de la société MAXIFROID d'un montant de 1 894.44 € TTC pour le remplacement de la plaque électrique à la salle communale.

Afin d'honorer cette dépense, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante à l'unanimité :

Dépenses Fonctionnement	Article 615228	Entretien autres bâtiments	- 2 000.00
Dépenses Investissement	Article 2188	Autres	2 000.00
Recettes Investissement	021	Virement de la section de Fonctionnement	2 000.00
Dépenses Fonctionnement	023	Virement à la section d'Investissement	2 000.00

CONTENEURS OM SDF

La commune est dotée de 5 conteneurs :

- 1 de 120 L pour le Gîte
- 2 de 360 L pour la SDF
- 2 de 240 L pour la SDF

Gîte : en 2025 = 254.07 € (aucune levée), en 2026 = 258.39 € (2 levées)

SDF : en 2025 = 1 581.18 € (6 levées 360L ; 14 levées 240L), en 2026 = 1 608.06 € (15 levées 360L ; 16 levées 240L)

Tarifs à compter du 17 décembre 2025. Si vous n'êtes pas doté ni d'un bac individuel ni d'un badge d'accès aux 25 Points d'Apport Volontaire, vous devrez vous acquitter d'une redevance annuelle de 1 026,97 € ! Le camion de collecte passe tous les 15 jours.

Type de votre bac (volume) ou badge	Tarif pour 12 levées / an ou 24 ouvertures (badge)	Levée de bac ou ouverture (badge) supplémentaire
Badge	182,58€	4,64€
80 litres	192,35€	6,16€
120 litres	258,39€	6,85€
180 litres	327,23€	10,52€
240 litres	396,08€	13,13€
360 litres	407,95€	18,33€
660 litres	651,49€	18,67€
Non dotés	1 026,97€	

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne garder que les 2 conteneurs de 360 L pour la salle communale. Les 2 conteneurs de 240 L seront rendus à LBN COMMUNAUTE ainsi que celui de 120 L.

NOUVELLE CONVENTION SDF A PARTIR DU 01/01/2027

Une nouvelle convention de location de la salle communale sera en vigueur à partir du 01/01/2026 suite à la décision de ne plus louer la vaisselle et de ne plus mettre à disposition de conteneurs OM lors des locations.

Ce point sera revu au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Désignation d'un binôme de référents de l'habitat indigne : Marie-Rose LELIEVRE et Steeven LAIGNIEL
- ↳ Passage du Téléthon le 17 octobre entre 15h50 et 16h15 : prévoir la communication pour les bénévoles.
- ↳ Fermeture de la mairie le lundi 12 octobre pour réunion du coordonnateur communal à Loué de 9h à 17h.
- ↳ Réunion annuelle des secrétaires avec la trésorerie le lundi 16 novembre de 9h à 12h30-13h à Domfront-en-Champagne, aussi ouverture de la mairie à 14h.
- ↳ Arrêt de la ligne fixe de la SDF branchée sur le réseau cuivre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 22h45.